

RCS : MONTAUBAN

Code greffe : 8201

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de MONTAUBAN atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2005 B 00513

Numéro SIREN : 485 379 168

Nom ou dénomination : A.G.DIS

Ce dépôt a été enregistré le 13/01/2021 sous le numéro de dépôt 165



Grégoire BUNOT

Marc SOUCARRE

Christian PALVADEAU

Experts - comptables associés
Commissaires aux comptes

Geneviève DURANTEAU

Expert - comptable associée

Laurence GOYEC

Rachel VIOLIN

Experts - comptables

Thomas BASTHISTE

Commissaire aux comptes

Cabinet Vilaine et Associés ■

Société civile d'expertise comptable et de commissariat aux comptes
Inscrite au tableau de l'Ordre de la Région des Pays de Loire
Membre de la Compagnie Régionale de Rennes

A.G. DIS

445 Route du Nord
82000 MONTAUBAN

S.A.S. au capital de 7 040 000 €
R.C.S. MONTAUBAN 485 379 168

Certifié Conforme

COMPTES ANNUELS

Exercice du 1^{er} Mars 2019 au 29 Février 2020



Grégoire BUNOT

Marc SOUCARRE

Christian PALVADEAU

Experts - comptables associés
Commissaires aux comptes

Geneviève DURANTEAU

Expert - comptable associée

Laurence GOYEC

Rachel VIOLIN

Experts - comptables

Thomas BASTHISTE

Commissaire aux comptes

Cabinet Vilaine et Associés

Société civile d'expertise comptable et de commissariat aux comptes
Inscrite au tableau de l'Ordre de la Région des Pays de Loire
Membre de la Compagnie Régionale de Rennes

COMPTE-RENDU DE MISSION

Dans le cadre de la mission qui nous a été confiée par le Président, nous avons effectué une mission de présentation des comptes annuels de la **S.A.S. A.G. DIS** relatifs à l'exercice du **1^{er} Mars 2019 au 29 Février 2020**.

Ces comptes annuels sont joints au présent compte rendu ; ils se caractérisent par les données suivantes :

■ Total du bilan	15 150 496 €
■ Chiffre d'affaires	- €
■ Bénéfice net comptable	975 087 €

Nous avons effectué les diligences prévues par la norme professionnelle du Conseil Supérieur de l'Ordre des Experts-Comptables applicable à la mission de présentation de comptes, qui ne constitue ni un audit ni un examen limité.

Fait à Saint-Herblain,

Le 29 mai 2020

David WATTEZ

Marc SOUCARRE



BILAN

ACTIF	Clôture au 29/02/20 Durée 12 mois			Clôture au 28/02/19 Durée 12 mois
	B R U T	AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	N E T	N E T
ACTIF IMMOBILISE	14 066 198	37 282	14 028 916	14 028 916
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (1) FRAIS D'ETABLISSEMENT	37 282 37 282	37 282 37 282		
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2) PARTICIPATIONS	14 028 916 14 028 916		14 028 916 14 028 916	14 028 916 14 028 916
ACTIF CIRCULANT	1 121 580		1 121 580	1 499 910
CREANCES DIVERSES (3)	1 119 289		1 119 289	1 496 503
DISPONIBILITES	874		874	853
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE (3)	1 417		1 417	2 554
TOTAL GENERAL	15 187 778	37 282	15 150 496	15 528 826
(1) Dont droit au bail (2) Dont à moins d'un an (3) Dont à plus d'un an			656 950	887 927


BILAN

PASSIF	Clôture au 29/02/20 Durée 12 mois	Clôture au 28/02/19 Durée 12 mois
CAPITAUX PROPRES	10 986 873	10 011 786
CAPITAL	7 040 000	7 040 000
RESERVES	2 971 786	2 256 530
RESERVE LEGALE	175 061	139 298
AUTRES RESERVES	2 796 724	2 117 231
RESULTAT DE L'EXERCICE	975 087	715 255
<i>RAPPEL CAPITAUX PROPRES</i>	<i>10 986 873</i>	<i>10 011 786</i>
DETTES (1)	4 163 623	5 517 040
DETTES FINANCIERES (2)	3 698 265	5 114 994
EMPRUNTS ET DETTES AUPRES DES ETS DE CREDIT (2)	2 338 785	3 304 618
EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES DIVERS	1 359 480	1 810 376
DETTES D'EXPLOITATION	10 700	10 505
DETTES FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES	10 700	10 505
DETTES DIVERSES	454 657	391 541
AUTRES DETTES DIVERSES	454 657	391 541
TOTAL GENERAL	15 150 496	15 528 826
(1) Dont à plus d'un an	727 427	1 454 127
Dont à moins d'un an	3 436 195	4 062 913
(2) Dont concours bancaires & soldes créditeurs de banques	776 482	1 010 987



COMPTE DE RESULTAT

	Clôture au 29/02/20 Durée 12 mois	Clôture au 28/02/19 Durée 12 mois
CHARGES D'EXPLOITATION	22 375	25 669
AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES (*)	22 375	25 669
RESULTAT D'EXPLOITATION	(22 375)	(25 669)
PRODUITS FINANCIERS	913 880	913 880
PARTICIPATIONS	913 880	913 880
CHARGES FINANCIERES	147 778	172 955
INTERETS ET CHARGES ASSIMILEES	147 778	172 955
RESULTAT FINANCIER	766 101	740 924
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS	743 726	715 255
IMPOTS SUR LES BENEFICES	(231 361)	
BENEFICE NET COMPTABLE	975 087	715 255
Total des produits	913 880	913 880
Total des charges	(61 207)	198 624
BENEFICE NET COMPTABLE	975 087	715 255
* Dont crédit-bail mobilier et immobilier		
Produits financiers concernant les entreprises liées	913 880	913 880
Charges financières concernant les entreprises liées	9 000	18 400

A N N E X E

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Aucun fait significatif ne mérite une information particulière.

EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE DE L'EXERCICE

A la date d'arrêté des comptes annuels, l'application des principes comptables fondamentaux n'est pas remise en cause par les conséquences sur l'activité de la société, de la période de confinement décrété le 16 mars 2020 à la suite de l'épidémie du Covid-19.

PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

En application du règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2018-07, le bilan et le compte de résultat sont établis conformément aux dispositions légales et pratiques comptables généralement admises, et dans le respect des principes comptables fondamentaux : prudence, continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables et indépendance des exercices.

Les principales méthodes comptables utilisées sont les suivantes :

Immobilisations incorporelles

Les frais de constitution sont amortis sur 5 ans.

Immobilisations financières et valeurs mobilières de placement

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est comptabilisée du montant de la différence. La valeur d'inventaire des titres est déterminée en fonction de l'actif net de la filiale, de sa rentabilité et de ses perspectives d'avenir.

Créances et dettes

Les créances et les dettes sont valorisées à leur valeur nominale. Pour les créances, une dépréciation est comptabilisée lorsque leur valeur d'inventaire est inférieure à leur valeur comptable.

NOTES RELATIVES A CERTAINS POSTES DU BILAN**Capital**

Le capital social se compose de 70 400 actions de 100 euros.

Immobilisations	DEBUT EXERCICE	AUGMENTATIONS	DIMINUTIONS	FIN EXERCICE
Immobilisations incorporelles	37 282			37 282
Immobilisations corporelles				
Immobilisations financières - titres	14 028 916			14 028 916
Immobilisations financières - créances				
	14 066 198			14 066 198

Amortissements

	DEBUT EXERCICE	AUGMENTATIONS	DIMINUTIONS	FIN EXERCICE
Immobilisations incorporelles	37 282			37 282
Immobilisations corporelles				
	37 282	(*)		37 282

(*) Dont dotation : . linéaire
. dégressive
. exceptionnelle

Provisions et dépréciations**Néant****Créances : état des échéances**

	VALEUR BRUTE FIN EXERCICE	A UN AN AU PLUS	A PLUS D'UN AN
Créances de l'actif immobilisé			
Acomptes versés sur commandes			
Créances d'exploitation			
Créances diverses (1)	1 119 289	462 339	656 950
Charges constatées d'avance	1 417	1 417	
	1 120 706	463 756	656 950

(1) La créance de C.I.C.E. pour les années 2016 à 2018 d'un montant total de 887 927 € a été cédée à titre de garantie à la banque BPI France, en contrepartie d'une avance de trésorerie d'un montant de 776 482 €, figurant sur la ligne concours bancaires courants au passif du bilan.

Dettes : état des échéances	VALEUR BRUTE FIN EXERCICE	A UN AN AU PLUS	DE UN A CINQ ANS	A PLUS DE CINQ ANS
Concours bancaires courants (*)	885 382	885 382		
Emprunts bancaires (1)	1 453 404	725 976	727 428	
Emprunts & dettes financières divers (2)	1 359 480	1 359 480		
Avances, acompte reçus sur commandes				
Dettes d'exploitation	10 700	10 700		
Dettes diverses	454 657	454 657		
Produits constatés d'avance				
	4 163 623	3 436 195	727 428	

(*) Y compris intérêts courus sur emprunts bancaires	108 900
(1) Emprunts auprès des établissements de crédit souscrits en cours d'exercice	-
(1) Emprunts auprès des établissements de crédit remboursés en cours d'exercice	724 527
(2) Dont dettes souscrites auprès des associés personnes physiques et morales	1 359 480

Comptes rattachés et comptes de régularisation

Les charges à payer et charges constatées d'avance ne nécessitent pas d'informations particulières.

NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

Chiffre d'affaires	Néant
---------------------------	--------------

Effectif moyen	Néant
-----------------------	--------------

Rémunérations des dirigeants

Aucune rémunération n'est allouée aux mandataires sociaux.

Intégration fiscale

Le groupe fiscal est composé de la société avec ses filiales AUDIS.

La société mère conserve l'économie d'impôt générée par le déficit d'une filiale jusqu'au retour à une situation bénéficiaire ; elle comptabilise un produit puis une charge.

Une provision pour impôt est constituée lorsque le risque de restitution apparaît probable.

Le produit d'impôt sur les sociétés est comptabilisé en diminution du poste "Impôt sur les bénéfices".

Le produit d'impôt sur les sociétés se décompose ainsi :

- déficit de la société mère imputé sur le bénéfice d'ensemble	-46 727
- utilisation déficit antérieur de la société mère sur le bénéfice d'ensemble	-184 634
	-231 361

Situation fiscale latente

Impôt sur les sociétés payé d'avance provenant des décalages dans le temps entre le régime fiscal et le traitement comptable de produits ou de charges :

- Situation au début de l'exercice (au taux de 31 %)	762 002
- Situation à la fin de l'exercice (au taux de 28 %)	521 494

AUTRES INFORMATIONS**Dettes garanties par des sûretés réelles**

L'ensemble des emprunts à moyen ou long terme contractés auprès d'établissements de crédit est garanti par des sûretés réelles (nantissement des titres AUDIS).

Engagements financiers

	DONNES	RECUS
Cautions, avals, garanties concernant les filiales	6 238 821	-
Cautions, avals, garanties concernant les participations	-	-
Cautions, avals, garanties concernant les dirigeants	-	-
Effets escomptés et non échus	-	-
Marge non utilisée des crédits confirmés	-	-
Emprunts obtenus non encaissés	-	-
Autres engagements	-	-

Entreprises liées

	AUDIS
Participations	14 028 916
Créances rattachées à des participations	-
Créances diverses	182 799
Emprunts et dettes financières divers	-
Dettes diverses	454 657
Produits de participation	913 880
Autres produits financiers	-
Charges financières	9 000

Filiales & participations à plus de 50 %

Capital	100 000
Capitaux propres autres que le capital	5 175 963
Quote-part du capital détenu	99.98%
Valeur brute des titres détenus	14 028 916
Valeur nette des titres détenus	14 028 916
Prêts et avances consentis	-
Cautions & avals donnés	6 238 821
Chiffre d'affaires H.T. dernier exercice	76 720 362
Résultat du dernier exercice clos	1 397 640
Dividendes encaissés	913 880

Comptes consolidés

La société est tête de groupe et établit des comptes consolidés.

Honoraires de commissariat aux comptes

Les honoraires de commissariat aux comptes concernent exclusivement la mission d'audit légal des comptes annuels et des comptes consolidés.

A.G. DIS
Société par actions simplifiée au capital de 7 040 000 euros
Siège social : Lieu dit Aussonne
445 Route du Nord
82000 MONTAUBAN
485 379 168 RCS MONTAUBAN

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 24 SEPTEMBRE 2020

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 29 février 2020

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 29 février 2020 s'élevant à 975 087,34 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice 975 087,34 euros

A la réserve légale 48 754,37 euros

Le solde,

Au compte « Autres Réserves » 926 332,97 euros

Qui s'élève ainsi à 3 723 057,33 euros.

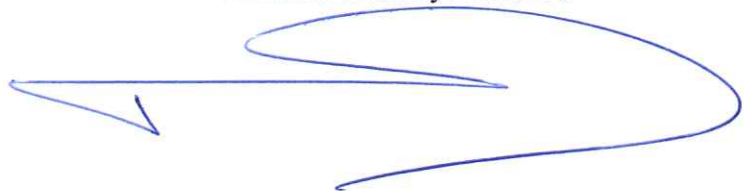
Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte qu'aucune distribution de dividende n'a été effectuée au titre des trois derniers exercices.

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 24 septembre 2020.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés ayant le droit de vote.

Certifié conforme

Le Président
Monsieur Anthony BARDOT



SARL DRB AUDIT

*Société commissaires aux Comptes
Inscrite sur la liste nationale des commissaires
aux comptes
Rattachée à la Compagnie régionale des commissaires
aux comptes de Toulouse*
**1220 Avenue de l'Europe
ALBASUD
82 000 MONTAUBAN**

SYGNATURES SAS

*Société commissaires aux Comptes
Inscrite sur la liste nationale des commissaires
aux comptes
Rattachée à la Compagnie régionale des commissaires
aux comptes de Toulouse*
**8 Chemin de la Terrasse
BP 45 122
31 512 TOULOUSE CEDEX 5**

A.G. DIS

Société par Actions Simplifiée au capital de 7 040 000 Euros

Siège social : 445 Route Nord
Lieu Dit Aussonne
82 000 MONTAUBAN

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 29 février 2020

SARL DRB AUDIT

*Société commissaires aux Comptes
Inscrite sur la liste nationale des commissaires
aux comptes
Rattachée à la Compagnie régionale des commissaires
aux comptes de Toulouse
1220 Avenue de l'Europe
ALBASUD
82 000 MONTAUBAN*

SYGNATURES SAS

*Société commissaires aux Comptes
Inscrite sur la liste nationale des commissaires
aux comptes
Rattachée à la Compagnie régionale des
commissaires aux comptes de Toulouse
8 Chemin de la Terrasse
BP 45 122
31 512 TOULOUSE CEDEX 5*

A.G. DIS

Société par Actions Simplifiée au capital de 7 040 000 Euros

Siège social : 445 Route Nord
Lieu Dit Aussonne
82 000 MONTAUBAN

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS Exercice clos le 29 février 2020

A l'assemblée générale de la société A.G. DIS,

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société **A.G. DIS SAS** relatifs à l'exercice clos le **29 février 2020**, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par le Président le 22 juin 2020 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie «Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l’audit des comptes annuels» du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d’audit dans le respect des règles d’indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} mars 2019 à la date d’émission de notre rapport, et notamment nous n’avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l’audit des comptes annuels de l’exercice.

Les appréciations ainsi portées s’inscrivent dans le contexte de l’audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêté dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n’exprimons pas d’opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Votre société détermine la valeur d’inventaire de sa participation à la clôture de l’exercice selon les indications décrites au paragraphe « Immobilisations financières » de l’annexe et constate des provisions pour dépréciation lorsque cette valeur d’inventaire est inférieure à la valeur comptable. Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis et des estimations significatives retenues pour l’arrêté des comptes, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes décrites dans l’annexe et nous nous sommes assurés de leur correcte application et du caractère raisonnable des estimations significatives retenues pour leur mise en œuvre.

VERIFICATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d’exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n’avons pas d’observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président arrêté le 22 juin 2020 et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux associés.

S’agissant des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d’arrêté des comptes relatifs aux effets de la crise liée au Covid-19, la direction nous a indiquée qu’ils feront l’objet d’une communication à l’assemblée générale appelée à statuer sur les comptes.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnés à l’article D. 441-4 du code de commerce.

RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

RESPONSABILITES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation.

S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Montauban et Toulouse, le 4 septembre 2020

Les Commissaires aux Comptes

SARL DRB AUDIT

Nicolas BRUNET

SYGNATURES SAS

Jean Yves GAILLAT

BILAN

(1) Dont droit au bail				
(2) Dont à moins d'un an				
(3) Dont à plus d'un an			656 950	887 927

BILAN

PASSIF	Clôture au 29/02/20 Durée 12 mois	Clôture au 28/02/19 Durée 12 mois
CAPITAUX PROPRES	10 986 873	10 011 786
CAPITAL	7 040 000	7 040 000
RESERVES	2 971 786	2 256 530
RESERVE LEGALE	175 061	139 298
AUTRES RESERVES	2 796 724	2 117 231
RESULTAT DE L'EXERCICE	975 087	715 255
RAPPEL CAPITAUX PROPRES	10 986 873	10 011 786
 DETTES (1)	 4 163 623	 5 517 040
DETTES FINANCIERES (2)	3 698 265	5 114 994
EMPRUNTS ET DETTES AUPRES DES ETS DE CREDIT (2)	2 338 785	3 304 618
EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES DIVERS	1 359 480	1 810 376
DETTES D'EXPLOITATION	10 700	10 505
DETTES FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES	10 700	10 505
DETTES DIVERSES	454 657	391 541
AUTRES DETTES DIVERSES	454 657	391 541
TOTAL GENERAL	15 150 496	15 528 826
(1) Dont à plus d'un an	727 427	1 454 127
Dont à moins d'un an	3 436 195	4 062 913
(2) Dont concours bancaires & soldes créditeurs de banques	776 482	1 010 987



COMPTE DE RESULTAT

	Clôture au 29/02/20 Durée 12 mois	Clôture au 28/02/19 Durée 12 mois
CHARGES D'EXPLOITATION	22 375	25 669
AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES (*)	22 375	25 669
RESULTAT D'EXPLOITATION	(22 375)	(25 669)
PRODUITS FINANCIERS	913 880	913 880
PARTICIPATIONS	913 880	913 880
CHARGES FINANCIERES	147 778	172 955
INTERETS ET CHARGES ASSIMILEES	147 778	172 955
RESULTAT FINANCIER	766 101	740 924
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS	743 726	715 255
IMPOTS SUR LES BENEFICES	(231 361)	
BENEFICE NET COMPTABLE	975 087	715 255
Total des produits	913 880	913 880
Total des charges	(61 207)	198 624
BENEFICE NET COMPTABLE	975 087	715 255
* Dont crédit-bail mobilier et immobilier		
Produits financiers concernant les entreprises liées	913 880	913 880
Charges financières concernant les entreprises liées	9 000	18 400

A N N E X E

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Aucun fait significatif ne mérite une information particulière.

EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE DE L'EXERCICE

A la date d'arrêté des comptes annuels, l'application des principes comptables fondamentaux n'est pas remise en cause par les conséquences sur l'activité de la société, de la période de confinement décrété le 16 mars 2020 à la suite de l'épidémie du Covid-19.

PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

En application du règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2018-07, le bilan et le compte de résultat sont établis conformément aux dispositions légales et pratiques comptables généralement admises, et dans le respect des principes comptables fondamentaux : prudence, continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables et indépendance des exercices.

Les principales méthodes comptables utilisées sont les suivantes :

Immobilisations incorporelles

Les frais de constitution sont amortis sur 5 ans.

Immobilisations financières et valeurs mobilières de placement

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est comptabilisée du montant de la différence. La valeur d'inventaire des titres est déterminée en fonction de l'actif net de la filiale, de sa rentabilité et de ses perspectives d'avenir.

Créances et dettes

Les créances et les dettes sont valorisées à leur valeur nominale. Pour les créances, une dépréciation est comptabilisée lorsque leur valeur d'inventaire est inférieure à leur valeur comptable.

NOTES RELATIVES A CERTAINS POSTES DU BILAN**Capital**

Le capital social se compose de 70 400 actions de 100 euros.

Immobilisations	DEBUT EXERCICE	AUGMENTATIONS	DIMINUTIONS	FIN EXERCICE
Immobilisations incorporelles	37 282			37 282
Immobilisations corporelles				
Immobilisations financières - titres	14 028 916			14 028 916
Immobilisations financières - créances				
	14 066 198			14 066 198

Amortissements

	DEBUT EXERCICE	AUGMENTATIONS	DIMINUTIONS	FIN EXERCICE
Immobilisations incorporelles	37 282			37 282
Immobilisations corporelles				
	37 282	(*)		37 282

(*) Dont dotation : . linéaire
. dégressive
. exceptionnelle

Provisions et dépréciations**Néant****Créances : état des échéances**

	VALEUR BRUTE FIN EXERCICE	A UN AN AU PLUS	A PLUS D'UN AN
Créances de l'actif immobilisé			
Acomptes versés sur commandes			
Créances d'exploitation			
Créances diverses (1)	1 119 289	462 339	656 950
Charges constatées d'avance	1 417	1 417	
	1 120 706	463 756	656 950

(1) La créance de C.I.C.E. pour les années 2016 à 2018 d'un montant total de 887 927 € a été cédée à titre de garantie à la banque BPI France, en contrepartie d'une avance de trésorerie d'un montant de 776 482 €, figurant sur la ligne concours bancaires courants au passif du bilan.

Dettes : état des échéances	VALEUR BRUTE FIN EXERCICE	A UN AN AU PLUS	DE UN A CINQ ANS	A PLUS DE CINQ ANS
Concours bancaires courants (*)	885 382	885 382		
Emprunts bancaires (1)	1 453 404	725 976	727 428	
Emprunts & dettes financières divers (2)	1 359 480	1 359 480		
Avances, acompte reçus sur commandes				
Dettes d'exploitation	10 700	10 700		
Dettes diverses	454 657	454 657		
Produits constatés d'avance				
	4 163 623	3 436 195	727 428	
(*) Y compris intérêts courus sur emprunts bancaires				108 900
(1) Emprunts auprès des établissements de crédit souscrits en cours d'exercice				-
(1) Emprunts auprès des établissements de crédit remboursés en cours d'exercice				724 527
(2) Dont dettes souscrites auprès des associés personnes physiques et morales				1 359 480

Comptes rattachés et comptes de régularisation

Les charges à payer et charges constatées d'avance ne nécessitent pas d'informations particulières.

NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

Chiffre d'affaires	Néant
---------------------------	--------------

Effectif moyen	Néant
-----------------------	--------------

Rémunérations des dirigeants

Aucune rémunération n'est allouée aux mandataires sociaux.

Intégration fiscale

Le groupe fiscal est composé de la société avec ses filiales AUDIS.

La société mère conserve l'économie d'impôt générée par le déficit d'une filiale jusqu'au retour à une situation bénéficiaire ; elle comptabilise un produit puis une charge.

Une provision pour impôt est constituée lorsque le risque de restitution apparaît probable.

Le produit d'impôt sur les sociétés est comptabilisé en diminution du poste "Impôt sur les bénéfices".

Le produit d'impôt sur les sociétés se décompose ainsi :

- déficit de la société mère imputé sur le bénéfice d'ensemble	-46 727
- utilisation déficit antérieur de la société mère sur le bénéfice d'ensemble	-184 634
	-231 361

Situation fiscale latente

Impôt sur les sociétés payé d'avance provenant des décalages dans le temps entre le régime fiscal et le traitement comptable de produits ou de charges :

- Situation au début de l'exercice (au taux de 31 %)	762 002
- Situation à la fin de l'exercice (au taux de 28 %)	521 494

AUTRES INFORMATIONS**Dettes garanties par des sûretés réelles**

L'ensemble des emprunts à moyen ou long terme contractés auprès d'établissements de crédit est garanti par des sûretés réelles (nantissement des titres AUDIS).

Engagements financiers

	DONNES	RECUS
Cautions, avals, garanties concernant les filiales	6 238 821	-
Cautions, avals, garanties concernant les participations	-	-
Cautions, avals, garanties concernant les dirigeants	-	-
Effets escomptés et non échus	-	-
Marge non utilisée des crédits confirmés	-	-
Emprunts obtenus non encaissés	-	-
Autres engagements	-	-

Entreprises liées

	AUDIS
Participations	14 028 916
Créances rattachées à des participations	-
Créances diverses	182 799
Emprunts et dettes financières divers	-
Dettes diverses	454 657
Produits de participation	913 880
Autres produits financiers	-
Charges financières	9 000

Filiales & participations à plus de 50 %

Capital	100 000
Capitaux propres autres que le capital	5 175 963
Quote-part du capital détenu	99.98%
Valeur brute des titres détenus	14 028 916
Valeur nette des titres détenus	14 028 916
Prêts et avances consentis	-
Cautions & avals donnés	6 238 821
Chiffre d'affaires H.T. dernier exercice	76 720 362
Résultat du dernier exercice clos	1 397 640
Dividendes encaissés	913 880

Comptes consolidés

La société est tête de groupe et établit des comptes consolidés.

Honoraires de commissariat aux comptes

Les honoraires de commissariat aux comptes concernent exclusivement la mission d'audit légal des comptes annuels et des comptes consolidés.